



Mairie

08000 WARCQ

03.24.56.01.62

warcq@orange.fr

www.warcq.fr

Arrêté N° 86 - 2022

**Moto Club de WARCQ - Ouverture d'un débit de boissons
temporaire, le 26 juin 2022**

Le Maire de WARCQ,

*VU la demande en date du 17 mai 2022 formulée par Monsieur Jean-Pierre JADON, Président de l'Association du Moto Club de WARCQ «les Sangliers»,
VU l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé publique,
VU les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 du Code général des Collectivités Territoriales,
VU les articles L 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,*

ARRETE

Article 1 - Monsieur Jean-Pierre JADON, Président du Moto-Club de Warcq « les Sangliers » est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons :

- 2^{ème} catégorie,
- le dimanche 26 juin 2022 de 6 h 00 à 20 h 00

Article 2 - Copie de cet arrêté sera adressé à la Police Nationale, et à Monsieur le Policier Municipal.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WARCQ, le 14 juin 2022



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.